



Parti Démocrate-Chrétien
DC Genève
Association de Lancy

ECHO de LANCY

Rédacteur resp.: Stéphane Lorenzini, 62C rte du Gd-Lancy, 1212 Grand-Lancy

Octobre 1996 N° 107

BULLETIN D'INFORMATION DU PARTI DÉMOCRATE-CHRÉTIEN DE LANCY

Case postale, 1213 Petit-Lancy - CCP 12-12038-0

Surville: OUI sur toute la ligne!



Le quartier de Surville, dont le projet de plan est soumis au présent référendum, est implanté au cœur d'un secteur compris entre la route de Chancy, la rampe Quidort, les falaises qui surplombent le port-franc et la rampe du

Pont-Rouge. Ce secteur de près de 128'000 mètres carrés a fait l'objet d'un schéma directeur de quartiers qui a été élaboré de manière très étroite entre la Commune de Lancy et le Département des Travaux Publics et de l'Energie et qui a été adopté sous forme de résolution par le Conseil municipal en mai 1995.

Pourquoi un schéma directeur de quartiers?

Tout à fait conscientes de la très grande qualité du site, les autorités ont décidé de mettre au point un schéma directeur dans le but:

- d'assurer un aménagement cohérent et maîtrisé,
- avec une densification modérée,
- et qui prend en compte les nombreuses contraintes qui touchent à l'arborisation, au caractère des allées, aux divers cheminements, aux traces physiques du parcellaire.

L'ensemble du périmètre est situé en zone de développement, c'est-à-dire en zone constructible, et ceci depuis 1958. La surface

totale approche les 128'000 mètres carrés. La Commune, avec le parc Chuit et le parc de Surville principalement, possède près de 42'000 mètres carrés, soit le tiers, tandis que la mission de Chine en détient 8'700 mètres carrés (7% du total). Il y a également une très belle parcelle d'un seul tenant, de près de 22'000 mètres carrés (17% du total), à l'Ouest du parc Chuit. Le reste du périmètre, soit 43%, est constitué d'un certain nombre de petites parcelles.

Quelle est la volonté qui s'exprime à travers ce schéma?

Ce schéma directeur est le résultat d'un travail en profondeur. Il donne une image de ce que devrait être le futur aménagement du périmètre. Les principes suivants ont été retenus.

Arborisation:

Vu la densité et la qualité de l'arborisation, les points forts ci-après ont été mis en exergue:

- conservation du caractère paysager le long de la route de Chancy;
- conservation des arbres constituant les allées boisées du chemin des Erables et du chemin de Surville;
- conservation de l'arborisation composée de massifs, de haies et de hautes futaies qui se développent le long du chemin de Gaimont;
- mise en valeur de massifs isolés, remarquables dans leur essence et leur gabarit.

SOMMAIRE

Surville
Logement

p. 1-3
p. 4

Répartition Commissions
Lancy-Sud

p. 4
p. 5-6

Noctambus
Hommages

p. 6
p. 7-8

Chemins communaux:

- les chemins communaux sont conservés dans leur gabarit et leur tracé;
- le chemin des Erables deviendra résidentiel (max. 30 km/h);
- le chemin de Surville restera la colonne vertébrale du périmètre;
- le chemin de Gaimont sera aménagé en cheminement piétonnier.

Chemins piétonniers:

L'ensemble du périmètre constitue une clé essentielle dans le plan directeur communal des cheminements piétonniers. Il sert en effet de liaison entre le bois de la Bâtie et la Vendée, et plus loin le Grand-Lancy. Les cheminements piétonniers seront donc renforcés.

Espaces verts:

- le parc de Surville sera maintenu dans sa fonction;
- le parc Chuit sera conservé en espace vert.

Urbanisation:

Trois sous-périmètres sont plus particulièrement concernés par une urbanisation modérée: les Erables, Surville et un petit sous-périmètre central. L'urbanisation projetée aura les caractéristiques suivantes:

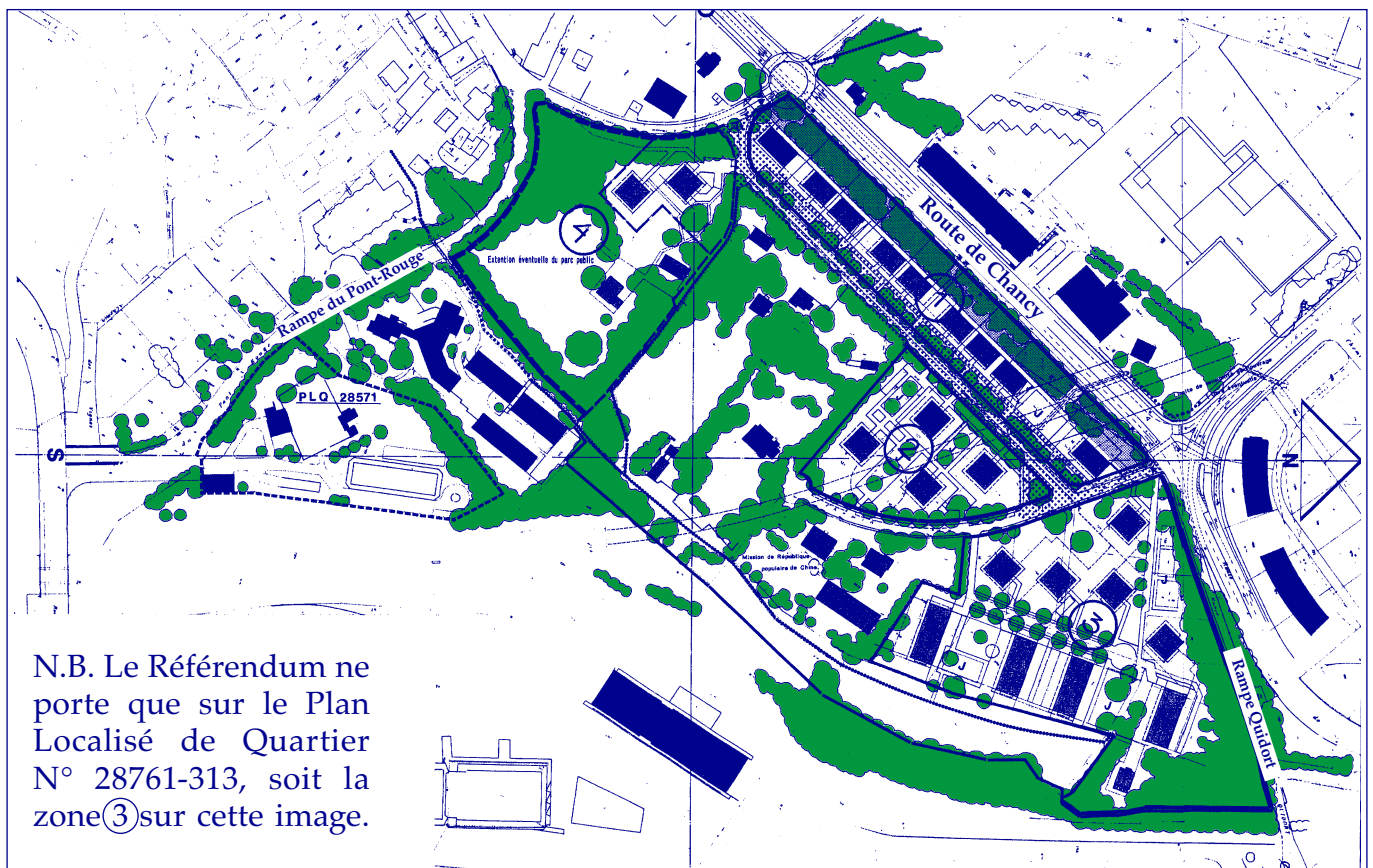
Petite histoire à méditer

Le dernier référendum à Lancy pour un plan de quartier remonté à juin 1989. Il s'agissait du plan des Maissonnettes, au Petit-Lancy. Le référendum avait été rejeté en votation populaire.

Aujourd'hui, le quartier des Maissonnettes est pratiquement terminé et presque entièrement occupé. Les bâtiments sont agréables, proches du centre du village et des grandes voies de communication. Les habitants bénéficient également du parc Louis-Bertrand et du parc Annevelle.

Qui aujourd'hui viendrait encore à contester cette réalisation réussie et bien intégrée? Certainement peu de personnes. Ce sont ainsi plus de 120 familles qui ont pu profiter, à Lancy, de logements de qualité, contre une petite poignée de villas.

Cette histoire est à méditer dans le cadre du plan de Surville qui présente, en fait, les mêmes caractéristiques!



- bien qu'en zone constructible, le gabarit des bâtiments sera inférieur à la hauteur légale autorisée qui est de 7 étages;
- maintien de dégagements importants sur le paysage;
- orientation favorable des bâtiments, assurant une ventilation normale des quartiers aux alentours;
- dans la mesure du possible, regroupement des accès de parkings en sous-sol;
- prise en compte de la division parcellaire.

Le plan de Surville, ses caractéristiques:

Le plan de Surville, qui constitue l'un des sous-périmètres, est la copie conforme des principes édictés ci-dessus.

Il prévoit 220 logements, répartis en 9 bâtiments (soit 1 bâtiment avec rez + 3 étages, 2 bâtiments avec rez + 4 étages + attiques, 2 bâtiments avec rez + 5 étages + attiques, 4

bâtiments carrés avec rez + 6 étages + attiques). Le gabarit des immeubles ne dépassera guère le sommet des arbres.

Environ 260 places de parkings sont assurées en sous-sol, avec des accès limités en surface. Il est également prévu une petite trentaine de places "visiteurs" en surface.

Les constructions sont projetées en deux phases: la 1^{ère} phase avec 4 bâtiments, et la 2^{ème} au gré des propriétaires.

Conclusion

Le schéma directeur de quartiers, adopté par le Conseil municipal, est la garantie d'un aménagement respectueux du site. Le plan de Surville en tient compte. Il permet aussi à un plus grand nombre d'habitants de profiter d'un lieu de qualité, proche du centre ville.

Marco Föllmi, Conseiller administratif

Droits et contraintes des propriétaires



Dans sa séance du 26 juin dernier, notre Conseil municipal a, à une forte majorité, donné un préavis favorable à l'adoption du plan localisé de quartier N° 28761-313 situé au "chemin de Surville". Notre groupe a voté dans ce sens.

En effet, s'il est vrai qu'un plan localisé de quartier est établi par les autorités et dans le cas particulier, grâce à une étroite collaboration entre le Département des Travaux Publics et de l'Energie et notre Commune, il ne l'est cependant en pratique qu'avec l'accord des propriétaires concernés.

Voilà donc des propriétaires qui entendent faire usage des droits que leur accorde la législation sur les zones de développement, à savoir la construction d'immeubles sur des parcelles leur appartenant et sur lesquelles ils ne peuvent plus (provisoirement, en tout cas, et sauf dérogation expresse du Conseil d'Etat) construire de villas, compte tenu de la zone dans laquelle elles sont situées, pour ne pas en compromettre les objectifs.

Nous avons donc estimé qu'il ne nous appartenait pas de nous opposer à la volonté de particuliers qui souhaitent faire usage de droits que leur accorde une législation qui d'un autre côté les "bloque".

A cet égard, je préciserai que l'exercice de ces droits est sévèrement contrôlé par l'Etat, soit au travers du Département de Travaux Publics et de l'Energie, soit au travers de l'Office Financier du Logement.

Sans entrer dans de longues considérations, je rappellerai simplement que ce dernier exige l'établissement d'un plan financier, qu'il fixe les prix de vente et les loyers et qu'il les contrôle encore pendant dix ans dès la date de l'entrée moyenne dans les logements, toute infraction, faisant l'objet d'amendes.

Nous avons également estimé qu'il était temps de cesser de parler de spéculateurs, là où toute spéculation paraît impossible et que le moment était revenu de parler de bâtisseurs qui permettraient à des familles de vivre dans un environnement agréable où la végétation sera sauvegardée au maximum.

Il est de notre rôle et de notre devoir de soutenir ce projet.

Vincent Bernasconi

Votez OUI au plan de Surville!

Le logement, une priorité pour le PDC



Avec le chômage, la justice sociale, la protection de l'environnement, l'équilibre des finances publiques, et tant d'autres, le logement est un des problèmes qui préoccupent un grand nombre de genevois: après avoir satisfait ses

besoins fondamentaux de nourriture, chacun recherche un logement convenable et à un prix correct.

L'attention à chaque personne humaine étant un point de son programme le PDC, y compris celui de Lancy, a toujours apporté sa contribution à la maîtrise de ce problème.

En 1958, alors que Lancy comptait 6'500 habitants et 2'000 logements, le Grand Conseil votait un plan des zones de construction, prévoyant les immeubles locatifs en Ville de Genève et dans sa périphérie, protégeant les zones agricoles et forestières, créant des zones industrielles. Cette planification reçut l'appui du PDC, puisqu'elle empêchait la construction de gros immeubles de façon désordonnée, dans la zone verte du canton. Mais elle voua Lancy à l'urbanisation! Les autorités s'attaquèrent au problème et elles obtinrent le maintien de zones vertes, de zones villa, de zones pour activités professionnelles. Cette répartition donnait des droits aux propriétaires fonciers adaptables selon une procédure précise. Les autorités de Lancy en firent la démonstration, puisqu'elles obtinrent du Grand Conseil, en 1982, que le Plateau de Saint-Georges rede-

vienne zone villa, sans le droit au développement de la troisième. Simultanément, d'autres modifications des zones à Lancy, permirent d'atteindre progressivement l'équilibre entre la population active et les postes de travail (environ 11'000).

Disposant de terrains et de crédits, la Commune se lança dans la construction, avec les Groupes Mallet, Bertrand, Semailles, Grand-Lancy Village, etc... Puis les autorités appliquèrent le principe de subsidiarité, voulant qu'on ne confie à l'Etat que ce que le privé ne peut pas faire: la relève dans la construction d'immeubles fut assurée par des promoteurs. Et c'est ainsi qu'en dix ans, la population passait à 20'000 habitants et 7'200 logements. Cette révolution fut possible grâce au niveau remarquable de l'esprit des anciens villageois, puis des nouveaux arrivants, qui étouffèrent leurs nostalgies du passé, dans un généreux élan de générosité, d'accueil, de solidarité.

Cette évolution très rapide s'est faite dans le respect des droits fonciers, y compris leur adaptabilité, et dans l'exercice des libertés des propriétaires de construire, de vendre, ou de conserver l'état antérieur.

Le problème du logement fait donc appel à des valeurs qui dépassent les questions financières qui lui sont pourtant attachées: le respect de chaque personne humaine et de ses aspirations légitimes, la subsidiarité, la solidarité, la liberté. Avec beaucoup d'autres partis, de conseillers et de députés élus, d'associations, de citoyens, le PDC proclame son attachement à ces valeurs et continue à en faire le moteur de ses actions.

Jacques Lance

Répartition des Commissions

Voici la répartition du groupe Démocrate-Chrétien au sein des Commissions du Conseil municipal:

Ecoles, culture et loisirs

Anne-Claire LOSDYCK-BABEL (présidente),
Henri CHEVEY

Sociale

Claude FONTAINE, François LANCE

Parcs, promenades et maintenance

Henri CHEVEY, Maria MALAGOLI

Naturalisations et administration

Claude FONTAINE (vice-présidente),
Vincent BERNASCONI

Aménagement du territoire et de l'environnement

Vincent BERNASCONI, Stéphane LORENZINI

Finances

François LANCE (vice-président), Maria MALAGOLI

Travaux et constructions

Christian GERBEX (président), Marc GUILLERMIN

Sports

Marc GUILLERMIN (président), Christian GERBEX

Sécurité publique

S. LORENZINI (vice président), A.-C. LOSDYCK-BABEL

Quels projets pour Lancy-Sud?



A Lancy-Sud, alors que les travaux de couverture de la T104 avancent à grand train et que les TPG commencent à installer les rails du tram, les projets issus du plan localisé de quartier (PLQ) piétinent.

Point de la situation

Ce plan localisé de quartier qui est la retranscription fidèle du concours architectural de 1987 et qui a obtenu l'aval du Conseil municipal prévoit la construction de trois objets : un Centre socio-culturel, un parking sous-terrain et un immeuble commercial.

Le Centre socio-culturel

Ce bâtiment regrouperait, selon le programme actuel, une salle de spectacles de 1000 places, une salle des fêtes, un restaurant, une bibliothèque, une ludothèque, des locaux pour sociétés, ainsi que des salles de cinéma et une discothèque en sous-sol. Ce complexe s'est amplifié, notamment par l'adjonction de la salle de spectacles, au fil des ans et ce principalement du fait de l'intérêt croissant que la commune voisine de Plan-les-Ouates manifestait pour ce Centre culturel. Etant elle-même confrontée à un besoin de place, sa salle communale étant trop petite, et n'ayant pas de bibliothèque, elle s'était engagée à participer tant au fonctionnement qu'aux investissements.

Malheureusement, ses objectifs ont semble-t-il changé et elle envisage aujourd'hui de construire une aula dans la nouvelle école du Vélodrome. Toutes ces améliorations et modifications du projet initial ont, bien entendu, entraîné une hausse du coût prévisible de ce bâtiment.

Le groupe Démocrate-Chrétien, en concertation avec les autres partis de l'Entente a dès lors décidé qu'en vue de la situation économique que nous vivons, le Centre socio-culturel devrait subir une "cure d'amaigrissement" qui passerait, entre

autres, par l'abandon de la salle de spectacles de 1'000 places. Le nouveau projet se regrouperait autour d'une salle des fêtes polyvalente qui fait réellement défaut actuellement à Lancy.

Le parking sous-terrain

Comme vous n'êtes pas sans le savoir, le projet de parking que le Conseil municipal soutenait à été combattu par référendum. Le mode de financement qui prévoyait de la part de la Commune une garantie financière n'a pas trouvé grâce aux yeux de la population. L'utilité d'un tel ouvrage reste cependant totalement démontrée : il y a un besoin en parking tant pour les habitants que pour les visiteurs du futur Centre socio-culturel. De plus, l'Etat désire pouvoir implanter un P+R à cet emplacement et ceci dans le cadre du programme "circulation 2000". Suite au référendum, les différents partenaires, Etat, Commune de Lancy et Fondation des Parkings se sont rencontrés et ont élaboré un nouveau projet, un peu plus modeste qui ne coûterait rien à la Commune. Le Conseil municipal doit prochainement voter un arrêté octroyant un droit de superficie à la Fondation des Parkings pour la réalisation dudit ouvrage.

L'immeuble commercial

Le troisième objet prévu dans le PLQ est un immeuble à affectation commerciale. Actuellement, la chaîne hôtelière "Ibis", de catégorie moyenne, serait d'accord de construire ce petit bâtiment de deux étages sur rez qui comporterait quelques commerces et des salles de réunion au rez-de-chaussée. Cette implantation à Lancy serait une chance pour nos concitoyens, car il n'existe pas d'hôtel de catégorie semblable sur notre commune et nombreux sont ceux qui désirent pouvoir loger de la famille ou des visites à proximité.

Malgré cela, quelques groupes du Conseil municipal ne désirent pas que ce bâtiment soit construit, argumentant qu'il faudrait plutôt une place supplémentaire à cet endroit. Leur position pose un certain nombre de problèmes vis-à-vis de la Fondation des Parkings notamment, qui comptait

bien évidemment sur l'attrait d'un tel immeuble pour amortir le parking sous-terrain. Nous ne connaissons pas, pour le moment, sa décision, mais qui sait si elle ne demandera pas à notre commune de financer ce manque-à-gagner! Et lorsque l'on sait que ceux qui ont lancé le référendum contre le financement du parking sont les mêmes qui s'opposent aujourd'hui à l'implantation d'un hôtel qui permettrait son équilibre financier, nous ne pouvons que nous poser des questions...

Quelles priorités maintenant?

Pour sa part, le groupe Démocrate-Chrétien veut impérativement que les tra-

voux du parking sous-terrain débutent au plus vite et que les études pour un nouveau projet de Centre socio-culturel soient menées rapidement, afin que la population de Lancy-Sud puisse enfin profiter pleinement des améliorations et que les nuisances dues aux différents chantiers ne s'éternisent pas. En outre, il faut absolument éviter que ce périmètre devienne un terrain vague! C'est pourquoi, devant les menaces constantes de référendum et donc de dépenses et de perte de temps supplémentaires, notre groupe ne se focalisera pas sur l'immeuble commercial.

Stéphane Lorenzini

Noctambus, une idée jeune!



Noctambus, c'est un projet solide et intelligent, pensé et réalisé par des jeunes et destiné en premier lieu à des jeunes...!

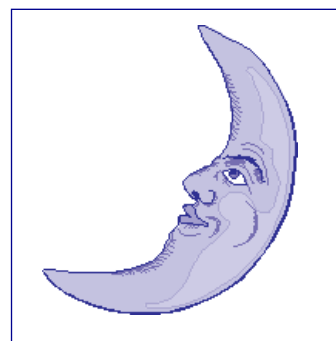
Sortir le soir en fin de semaine avec les copains, c'est extra..., mais les moyens de locomotion pour rentrer au foyer, après l'interruption des services usuels des TPG, posent toujours un problème aux jeunes et causent surtout beaucoup de soucis aux parents. Le vélo, le vélomoteur, les patins à roulettes ou autre auto-stop sont des moyens de locomotion souvent utilisés par les jeunes, mais ne réunissant pas les meilleures conditions de sécurité, bien au contraire...!

Issue des parlements des jeunes de Meyrin et de la Ville de Genève, la commission Noctambus a pour but de mettre en place un transport public de nuit reliant le Centre ville aux grandes communes suburbaines. La commission Noctambus collabore étroitement avec les TPG, d'une part, qui offrent leur assistance au niveau exploitation et infrastructure technique et d'autre part, avec les communes concernées qui participent financièrement à l'opération.

Une première ligne a été mise sur pied en septembre 1995 entre le Centre

ville et Meyrin. Cette liaison a connu, dès le départ, un franc succès auprès des jeunes.

Une seconde ligne a été mise en place dès le 1^{er} mars 1996 entre le



Centre ville, Carouge, Lancy-Sud et Perly-Certoux. Le principe d'une participation financière aux frais d'exploitation de la Commune de Lancy (environ Frs. 1'500.-- à 2'000.--) a été acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Lancy en février dernier. Cette ligne assurée par des minibus de 18 à 20 places fonctionne en fin de semaine (une course le vendredi soir et deux courses le samedi soir) au prix unique de Frs. 3.-- la course.

Une autre ligne est projetée à travers le nord de notre commune en partant de Rive, Cornavin, parcours de la ligne 2 par le Petit-Lancy, Onex, Bernex, Lully et Sézenove.

Un grand bravo à la commission Noctambus pour cette excellente initiative et au Conseil municipal de Lancy, tous groupes politiques confondus, qui s'est laissé séduire par ces jeunes enthousiastes!

François Lance

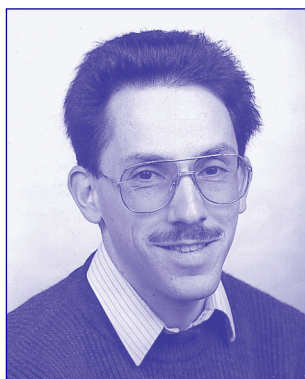
Un grand merci à nos Conseillers municipaux sortants!

Depuis le 1^{er} juin 1995, le groupe Démocrate-Chrétien du Conseil municipal a dû faire face aux départs de trois Conseillers municipaux de valeur qui ont, entre-temps, été heureusement remplacés par des "bleus" qui font preuve de beaucoup de combativité et qui sont à la hauteur de leur tâche. Preuve de la richesse du creuset du PDC de Lancy!!! Rendons hommage à ces trois collègues qui nous ont quittés pour diverses raisons:

Bernard FALCETTI

Très rapidement admis au sein du comité de l'Association Démocrate-Chrétienne de Lancy à fin 1978 et plébiscité ensuite au législatif lancé en 1983, les nombreuses qualités de Bernard ont ainsi vite été reconnues par ses collègues et par la population lancéenne. En effet, Bernard, ne se laissant jamais influencer par qui que ce soit, s'est distingué par sa clairvoyance, son objectivité et souvent en prenant du recul par rapport à une politique basement politicienne, comme il aimait à le répéter.

S'exprimant d'une façon claire et intelligible, aussi bien dans ses rapports que dans ses interventions, Bernard extrayait l'essentiel des problèmes et ramenait souvent "l'église au milieu du village" (sans jeu de mots aucun). Il savait aussi pousser de grands coups de gueule et il lui arrivait de s'énerver, en disant ce qu'il avait sur



le cœur.

Durant les 12 ans qu'il a siégé au parlement lancéen, il a fait partie de nombreuses commissions, a présidé la commission des routes et espaces verts et a eu l'honneur (oh combien mérité!) de présider d'une façon remarquable le Conseil municipal durant l'année du 700^{ème} anniversaire de la Confédération.

Bernard aurait pu aisément se représenter pour une 4^{ème} législature, mais il a préféré laisser sa place, afin que, selon lui, le plus possible de Lancéens connaissent cette riche expérience.

Vu ses compétences et sa jeunesse, Bernard sera certainement appelé à reprendre d'autres responsabilités au sein du parti ou dans d'autres domaines. En attendant, nous pouvons lui dire un grand merci pour l'excellent travail qu'il a accompli pour sa commune et pour le parti Démocrate-Chrétien.

Alexandre FERRARI

De par son activité très remarquée au sein des associations de quartier de Lancy-Sud, Alexandre FERRARI a été naturellement appelé à se présenter aux élections de notre parlement lancéen pour représenter cet important secteur de notre commune. Alexandre est effectivement rentré au Conseil municipal en juin 1990 en cours de législature.

Durant ces cinq années passées au législatif, Alexandre a été un Conseiller municipal consciencieux, ponctuel, avenant, souvent présent dans les manifestations communales, à l'écoute de ses collègues et de la population, il entamait volontiers une conversation avec qui que ce soit,



sans préjugés.

Il a participé aux travaux des commissions des pétitions, routes et espaces verts sports, naturalisations et administration; il a présidé la commission des parcs, promenades et espaces verts, ainsi que la commission ad hoc pour l'affectation du parc Bernasconi.

Représentant dans l'industrie, profession que nous rencontrons rarement dans les législatifs, il a dû récemment faire face à une restructuration au sein de l'entreprise qui l'emploie et a été obligé de se remettre en question par rapport à son poste, ce qui l'a certainement empêché d'aborder la dernière campagne électorale comme il aurait voulu le faire. Nous espérons sincèrement

qu'Alexandre retentera l'expérience dans 4 ans.

En attendant, nous pouvons lui dire un grand merci pour tout le travail qu'il a

Denis PITTET

Lors d'une belle soirée du mois de mai 1996, notre ami Denis PITTET arriva au "caucus" en bermuda! Evidemment en le voyant dans cette tenue décontractée et inhabituelle, nous avions le sourire et le ton était à la plaisanterie, mais lorsque Denis nous annonça, en fin de soirée, qu'il avait l'intention de renoncer à son mandat, nos mines se sont rapidement assombries.

En effet, Denis, Cadre dans une banque privée, était appelé à partir six mois, dès fin juin, avec sa famille aux Bermudes... pour parfaire ses connaissances professionnelles.

Pour le groupe Démocrate-Chrétien, c'était un coup dur de perdre un Conseiller municipal d'une telle envergure, mais nous avons compris que la carrière professionnelle de Denis était prioritaire et son souci de laisser une possibilité au premier "vient ensuite" de notre groupe (en l'occurrence Maria MALAGOLI) de rentrer au Conseil municipal nous a convaincu.

Que dire de Denis et ses nombreuses qualités, sinon qu'il était devenu en cinq ans (je crois pouvoir le dire sans blesser personne), le Conseiller municipal le plus écouté et le plus respecté, tous groupes politiques confondus.

Il faut dire que Denis n'avait pas sa langue dans sa poche: la moindre idée qui lui passait par la tête, il l'exprimait immédiatement et plus personne ne pouvait l'arrêter...!

Il a fait partie successivement des com-

accompli pendant 5 ans au Conseil municipal et au sein de l'Association Démocrate-Chrétienne de Lancy, activité qu'il n'a pas abandonnée pour autant, bien au contraire!

missions des sports, sécurité, aménagement du territoire, finances, et parcs et promenades.

Il a su se faire apprécier d'une manière ou d'une autre, d'abord par la qualité de ses interventions, sa clarté, son éloquence, par l'analyse très détaillée de chaque problème, par l'art de ramener les débats à l'essentiel et de proposer des idées originales et inédites.

En plus de ses excellentes qualités de Conseiller municipal, il a su exprimer et cultiver ses qualités humaines et respecter la personnalité de chacun.

Il possède une facilité de communication et de compréhension envers des personnes de toutes conditions et est toujours prêt, en bon avocat, de défendre leur point de vue.

Il développe un humour, souvent caustique, même à l'encontre de ses collègues de parti qui a contribué à la réussite et à l'embrasement de quelques bonnes soirées.

Enfin, Denis a des qualités de chanteur et de parolier que ses compagnons de fin de soirée de Conseil municipal ne lui contrediront pas.

Pour toutes ces raisons, ton premier... passage au Conseil municipal de Lancy restera longtemps gravé en nos mémoires.

En tous les cas, tu es promis à ton retour, à un brillant avenir aussi bien sur le plan professionnel que sur le plan politique, sans oublier ta famille si attachante!

Merci Denis et bienvenue à Maria MALAGOLI!

François Lance



Lancéennes, Lancéens

Vous qui vous intéressez à la vie de votre commune et qui voulez en savoir plus sur les activités et les idées de l'Association du Parti Démocrate-Chrétien de Lancy, nous vous invitons à venir nous rencontrer pour une

Séance d'information

qui aura lieu le jeudi 21 novembre 1996 à 20 h.30,
dans la petite salle au dessus de la Salle Communale du Grand-Lancy.